

thode toute de prudence lorsqu'il s'agit de contrats de ce genre. Je maintiens donc qu'une législation de cette nature justifie l'examen le plus rigoureux de la part de cette Chambre. Si toutes les garanties qui ont entouré la législation sur cette matière doivent être mises de côté, si nous devons accepter la prétention que le temps, l'urgence, les raisons d'Etat, etc., justifient la conduite tenue par le Gouvernement, nous ferions tout aussi bien d'abandonner les fonctions qui nous sont imposées comme Parlement, et donner pleine liberté aux ministres de légiférer sur tous les sujets sans se préoccuper de l'opinion publique.

L'honorable M. POWER: C'est un plaisir d'entendre l'honorable sénateur qui vient de reprendre son siège, et c'en est un aussi de lui répondre. Je regrette seulement de ne pas avoir en ce moment la force physique qui me permettrait de lui répliquer d'une manière satisfaisante. — Je veux parler de l'état de ma voix. Tout de même je me propose de faire quelques observations sur ce qu'il a dit.

La première remarque que l'honorable sénateur a faite, est que l'honorable ministre qui dirige les travaux de cette Chambre occupait une position incompatible avec ses professions de foi antérieures, que lui ou le parti dans les rangs duquel il se trouve avait été favorable à l'idée de réduire le nombre des Ministres, et que, conséquemment, il n'aurait pas dû accepter un portefeuille. La réponse toute naturelle à cette critique, c'est qu'aucun membre du parti libéral n'a jamais proposé de supprimer le ministère de la Justice, et si l'un des ministères publics devait être aboli, un autre serait choisi. Pour ma part je suis très heureux de voir que l'honorable sénateur qui occupe aujourd'hui la position de ministre de la Justice, n'ait pas proposé la suppression de ce ministère, mais qu'il consentirait à en voir disparaître un autre.

Puis, l'honorable sénateur a fait un avancé qui m'a fort surpris de la part d'un homme aussi habile et aussi versé dans la législation relative au Parlement et au Gouvernement. L'honorable sénateur a dit que celui qui avait rempli, en dernier lieu, les fonctions de ministre de la Justice, avait violé la loi qui assure l'indépendance du Parlement, en siégeant dans cette Chambre

lorsqu'il se proposait ou s'attendait d'être nommé Lieutenant Gouverneur d'Ontario.

L'honorable M. LOUGHEED: Je n'ai pas exprimé une telle pensée. Ce que j'ai dit c'est que le parti libéral avait énergiquement proclamé qu'aucun membre du Parlement devrait avoir le droit de rester membre d'une Chambre en attendant qu'il démissionne pour accepter une charge publique ou un portefeuille autre que celui de ministre de la Justice.

Mon honorable ami ne connaît pas encore le programme de son parti.

L'honorable M. POWER: L'honorable sénateur établit une distinction sans montrer la différence qu'il y a. J'ai fort bien compris ce que l'honorable sénateur a dit. Il a prétendu qu'en tenant compte de sa future nomination au poste de Lieutenant-Gouverneur d'Ontario, la position de sir Oliver Mowat, lorsqu'il siégea dans cette Chambre, était incompatible avec les principes du parti libéral.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Les professions de foi libérales, non pas les principes libéraux.

L'honorable M. POWER: Je suis étonné que l'honorable sénateur ait fait un tel énoncé, car tout d'abord il n'y a aucune preuve que sir Oliver Mowat savait alors qu'il deviendrait Lieutenant-Gouverneur d'Ontario.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Il a refusé ce poste une fois.

L'honorable M. POWER: Puis, en second lieu, cela ne saurait porter atteinte en quoi que ce soit à l'indépendance du Parlement, parce que sir Oliver Mowat remplissait déjà une charge rétribuée relevant de la Couronne lorsqu'il était ministre de la Justice. Ce à quoi le parti libéral s'est objecté, et ce qui est contraire à l'esprit de la loi relative à l'indépendance du Parlement, c'est qu'un membre siége dans l'une ou l'autre Chambre n'ayant aucune autre charge, mais possédant une promesse secrète de la part du Gouvernement lui assurant une place quelconque. Il est amusant d'entendre l'honorable sénateur dire ces choses. Il s'exprime d'une manière agréable et quelques fois, à tout événement, ses observations sont divertis-